

## Le Comité citoyen du secteur de Châteaubourg a rendu son avis

Dans le cadre de la construction du pacte des mobilités locales avec Vitré Communauté, le Département d'Ille-et-Vilaine a proposé de consulter les habitant.es sous la forme de deux comités citoyens : l'un sur le secteur de Vitré dont la restitution a eu lieu à l'été 2024 et l'autre sur le secteur de Châteaubourg

Ce vendredi 21 mars, les membres du comité citoyen de ce secteur ont restitué leur travail aux élu.es du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et de Vitré Communauté, qui étaient convié.es dans la salle de l'assemblée à l'Hôtel du Département. Les grandes orientations et le plan d'actions qui seront actés par les collectivités territoriales dans le pacte des mobilités locales, seront présentés dans un second temps.

### 4 mois de réflexion pour 19 citoyen.nes, afin de co-construire les déplacements de demain sur le secteur de Châteaubourg

Le Département d'Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté se sont engagés dans l'élaboration d'un pacte des mobilités locales en septembre 2023 pour aboutir à une stratégie partagée en matière de déplacements.

Le recrutement des membres du comité citoyen de Châteaubourg, réalisé en lien avec le groupement AUXILIA/SQUADA, a débuté au mois de septembre 2024. Les citoyen.nes ont été sélectionnés en deux temps :

- une première sélection aléatoire par téléphone à partir d'un fichier de numéro de téléphone d'habitants du territoire ;
- une deuxième sélection des différents citoyens volontaires selon des critères géographiques, socio-démographiques et selon leurs habitudes de déplacement afin d'assurer la représentativité de la diversité de la population du territoire et de ses usages de mobilités.

Au final, ce sont 19 habitant.es du secteur de Châteaubourg représentatifs de la population qui ont participé activement aux ateliers du comité citoyen, afin :

- D'enrichir le diagnostic des mobilités par leur connaissance du territoire, leurs expériences, ressentis, désirs et ambitions
- De proposer des solutions de mobilités complémentaires à celles existantes ou programmées par Vitré Communauté et le Département, qui permettraient d'améliorer les déplacements sur le territoire, en donnant la priorité au développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Le Département et Vitré Communauté, pour la constitution et le bon fonctionnement de ce comité citoyen, ont sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), instance indépendante. Une garante de la concertation a été désignée pour assurer la bonne conduite de ce processus démocratique volontaire, veiller à la neutralité de la démarche et dresser un bilan de la concertation.

*« On a des idées différentes et c'était bien de pouvoir les mettre dans le même pot. »*

*« C'était intéressant et enrichissant de mettre en commun. C'était également très intergénérationnel. De façon générale c'était super bien, j'ai été sensible à la question de départ. »*

*« Ces échanges m'ont appris à m'ouvrir aux points de vue de chacun. »*

*Verbatims des membres du comité citoyen*

## Un comité citoyen riche en réflexions et en propositions

Au cours des 4 ateliers, qui se sont déroulés d'octobre 2024 à janvier 2025, le comité citoyen a travaillé sur plusieurs thèmes (les modes actifs, la place de la voiture, la multimodalité, la communication/sensibilisation, le projet de contournement routier).

A l'issue des séances de travail, une synthèse de leurs réflexions a été réalisée avec 19 propositions d'actions concrètes et pragmatiques parmi lesquelles :

- **Favoriser les déplacements à pied ou à vélo pour diminuer le flux de voiture sur Châteaubourg et vers Châteaubourg**, en développant une offre sécurisée de pistes cyclables et de voies piétonnières, séparée des autres modes, éclairées et entretenues à Châteaubourg et au sein de l'intercommunalité ou encore en développant une offre de vélos en libre-service efficace ou en augmentant le nombre de places de stationnements vélos sécurisés ;
- **Développer l'offre de transport en commun sur Châteaubourg** en mutualisant par exemple les bus scolaires et urbains pour proposer plus d'horaires de passages ou en favorisant l'intermodalité bus-train, ou en développant l'offre de déplacement pour les publics vulnérables ;
- **Faire connaître aux habitant.es (anciens et nouveaux) tous les modes de déplacement possible** en allant à la rencontre de tout public, en organisant des formations sur la pratique du vélo ou encore en réalisant un film sur l'accessibilité aux mobilités...
- **Encourager les citoyens à changer leurs habitudes de mobilités en proposant des moyens de financement spécifiques** (ex : prêt de vélos pour les habitant.es de Châteaubourg et des communes limitrophes, conserver la gratuité des navettes, encourager le covoiturage par une prime...).
- **Le projet de contournement** : les avis au sein du comité étaient partagés quant à son utilité. Pour autant, le comité s'est entendu sur le besoin de réalisation d'un échangeur au croisement de la RN157 et de la RD95, permettant selon eux de répondre, à moindre coût et à moyenne échéance, à la problématique des flux de voitures traversant Châteaubourg et un accès simplifié et sécurisé aux zones d'activités pour les poids lourds. Une partie des citoyens souligne l'importance d'observer et de mesurer l'impact réel d'une telle infrastructure sur la congestion routière à Châteaubourg et d'étudier la solution de contournement à terme si celui-ci ne se révélait pas satisfaisant.

## Quelle sera la suite de ce comité citoyen ?

Le comité citoyen est une instance consultative. L'inscription des propositions d'actions issues de ce dernier dans le pacte des mobilités locales se fera à l'issue d'une validation politique, si les conditions techniques, financières et de gouvernance sont réunies.

La prise en compte ou non des propositions des deux comités citoyen.nes fera l'objet d'un retour argumenté aux membres des comités citoyen dès que le pacte des mobilités locales sera finalisé entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté.

Ce retour aura lieu dans le courant de l'année 2025. Ce retour aura lieu dans le courant de l'année 2025. La mise en œuvre du plan de mobilité simplifié et l'entrée en vigueur au 1er septembre 2025 de la délégation de service public sur les mobilités pilotées par Vitré Communauté ainsi que le plan vélo de la ville de Châteaubourg en cours de réalisation et subventionné par le Département vont répondre à l'essentiel des attentes formulées par le comité citoyen en matière de mobilités alternatives à la voiture.